

NATO CONFIDENTIEL
IS/87/160

AU : Directeur du Cabinet

cc. M. F.C. Menne
M. B.I.P. van Campen

Du Secrétaire du sous-groupe 2 du Groupe spécial
(AG/261)

Objet:- Sixième réunion du sous-groupe 2,
le 26 septembre 1967, le matin et
l'après-midi.

Le sous-groupe a commenté le projet de rapport de M. Paul-Henri Spaak. Ce dernier a constaté qu'un certain nombre de commentaires - et pas seulement ceux du Représentant de la France pour lequel le projet est inacceptable - tendaient à atténuer considérablement la portée du rapport du Rapporteur et semblaient inspirés par un optimisme systématique qu'en toute objectivité l'évolution des événements ne lui permettait pas de partager.

En conclusion, le Rapporteur a convenu de tenir compte de remarques faites tout en insistant sur le fait qu'il ne pouvait pas modifier quant au fond son rapport, qui sera transmis au Secrétaire Général après la réunion des rapporteurs qui doit avoir lieu à Londres les 11 et 12 octobre 1967. Il ne croit pas que les quatre sous-groupes puissent présenter un rapport commun. A son avis les rapporteurs présenteront quatre rapports dont il conviendra d'extraire les conclusions qui s'avéreront communes.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un résumé des principales interventions.

Ph

Ph. de BURLLET

Pour le Représentant de la France ce projet est inacceptable et ne pourrait même pas servir de base de discussion pour l'élaboration d'un rapport commun car il va à l'encontre de la position française sur des points nombreux et importants en préconisant : la nécessité d'une politique étrangère commune (page 6), l'idée d'une Alliance s'exerçant hors de la zone du Traité, la consultation préalable (page 9), l'idée du maintien de deux blocs antagonistes (pages 16 et 17), l'adoption d'une politique commune à l'égard des pays sous-développés, des conclusions "européennes" notamment à propos du Marché commun; et finalement le projet de rapport constitue un jugement direct ou indirect sur la politique française.

2. Les Pays-Bas et la Turquie approuvent généralement le projet de rapport quoique la Turquie estime qu'il faudrait mentionner les mesures à prendre en cas de conflit entre membres de l'Alliance et perfectionner, à cet égard, ce qui figure dans le rapport des "Trois Sages".

3. Le Représentant de la Grèce a regretté, à titre personnel, que le rapport laisse dans le vague l'action subversive de l'URSS et de ses partenaires et a suggéré un nouveau paragraphe à cet égard.

4. Le Représentant de l'Allemagne a estimé que l'importance politique pour l'avenir de l'Alliance de la coopération technologique et scientifique entre ses membres devrait être discutée.

5. Le Représentant des Etats-Unis a exprimé son appréciation et a déclaré n'avoir que des commentaires mineurs à faire. Il préférerait que le rapport soit intitulé "Relation entre les Alliés". Il a souligné l'intérêt de l'existence d'une Europe pouvant présenter effectivement une position unifiée au sein de l'Alliance et croit qu'il convient de favoriser l'évolution de l'Europe dans ce sens.

6. Le Représentant de l'Italie s'est félicité de voir que les suggestions de son pays ont été suivies par le Rapporteur.

7. Le Représentant de la Norvège ne croit pas que l'OCDE devrait jouer un rôle en matière de politique à l'égard des pays sous-développés.

8. Le Représentant du Canada a suggéré tout d'abord de supprimer l'historique qui figure en tête du rapport et a formulé ensuite un certain nombre d'objections en insistant sur la nécessité de redéfinir les moyens pour l'Alliance d'atteindre dans le climat actuel de la détente les buts qu'elle s'est fixés. Il a insisté sur le fait que la zone d'action politique correspond à la zone d'action militaire, c'est-à-dire à la zone d'application du Traité. Pour ce qui est de la consultation pure et simple, il n'existe actuellement aucune limitation géographique.

.. / ...

9. Le Représentant du Royaume-Uni a insisté sur la nécessité de montrer aux jeunes générations que l'OTAN a évolué et a un rôle réel à jouer dans la situation actuelle.